

Politique funéraire de la Ville de Lyon

Orientations stratégiques

2023 / 2026



Politique funéraire de la Ville de Lyon

Orientations stratégiques

2023 / 2026

TABLE DES MATIÈRES

1. GARANTIR UN SERVICE PUBLIC FUNÉRAIRE DIGNE ET ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS	11
1.1 UN SERVICE PUBLIC DES POMPES FUNÈBRES RÉGULATEUR D'UN MARCHÉ CONCURRENTIEL	11
GARANTIR UN ACTEUR FUNÉRAIRE 100 % PUBLIC À LYON	11
INCITER LES COLLECTIVITÉS DE L'AGGLOMÉRATION À DEVENIR ACTIONNAIRE PUBLIC	12
PROPOSER DES FUNÉRAILLES À DES TARIFS ACCESSIBLES, RESPECTUEUX DES BESOINS FUNÉRAIRES DES FAMILLES	12
OFFRIR UNE PRESTATION SOCLE AUX FAMILLES LES PLUS MODESTES	12
PROPOSER DES CONTRATS-OBSÈQUES MUTUALISTES FACE AU MARCHÉ DES BANQUES ASSURANCES	12
1.2 UN CIMETIÈRE DIGNE, LAÏC ET ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS	12
INNOVER AVEC UNE TARIFICATION SOCIALE ET PROGRESSIVE	13
ASSURER LA DIGNITÉ DES FUNÉRAILLES DES PERSONNES DÉPOURVUES DE RESSOURCES	13
FAVORISER L'ACCUEIL DES FAMILLES, QUEL QUE SOIT LE CULTE	13
RÉGULARISER LA SITUATION DU CIMETIÈRE DE SAINT-RAMBERT	14
ÉPOUSER LA RECOMMANDATION DE LA DÉFENSEURE DES DROITS SUR L'INFORMATION DES FAMILLES	14
TRAVAILLER UN ÉTAT DES LIEUX DE L'ACCESSIBILITÉ DES CIMETIÈRES ET UN PLAN D'ACTIONS DÉDIÉ	14
2. ANTICIPER LES BESOINS FUNÉRAIRES DES FAMILLES DANS UN CONTEXTE FONCIER CONTRAINT	16
2.1 CONSOLIDER LES CAPACITÉS DU PATRIMOINE FUNÉRAIRE EXISTANT	16
DÉVELOPPER UN OBSERVATOIRE FUNÉRAIRE LOCAL	16
PROVISIONNER PRÈS DE 4 MILLIONS D'EUROS POUR LES REPRISES DE CONCESSIONS	16
FAVORISER DES DURÉES DE CONCESSION DE COURTE ET MOYENNE DURÉE	17
GARANTIR LA PÉRENNITÉ DU CRÉMATORIUM DE LA GUILLOTIÈRE, PATRIMOINE HISTORIQUE ACTIF	17

2.2 ANTICIPER L'AUGMENTATION DE LA MORTALITÉ AVEC DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS	17
INVESTIR DANS LA CRÉATION D'UN FOUR À RELIQUAIRES	17
CRÉER UN OSSUAIRE ET UN JARDIN CINÉRAIRE AU CIMETIÈRE DE LOYASSE	18
ÉTUDIER L'OPPORTUNITÉ D'UNE EXTENSION DU CIMETIÈRE DE SAINT-RAMBERT	18
TRAVAILLER LA PROSPECTIVE FUNÉRAIRE EN PARTENARIAT AVEC LA MÉTROPOLE	18
3. PROMOUVOIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À TRAVERS LA POLITIQUE FUNÉRAIRE	20
3.1 PARTICIPER À UNE ÉVOLUTION PROGRESSIVE DES PRATIQUES FUNÉRAIRES	20
EXPÉRIMENTER UN « CARRÉ NATUREL » AU CIMETIÈRE DE LA GUILLOTIÈRE	20
RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DU PÔLE FUNÉRAIRE PUBLIC	20
EXAMINER L'OPPORTUNITÉ DE NOUVEAU MODES DE SÉPULTURES ÉCOLOGIQUES	21
ETUDIER L'OPPORTUNITÉ ET LA FAISABILITÉ D'UN SERVICE FUNÉRAIRE ANIMALIER	21
3.2 DÉVELOPPER UN PROJET ÉCOLOGIQUE DANS CHAQUE CIMETIÈRE SOUS LE MANDAT	21
ÉTENDRE LE REFUGE DE LA BIODIVERSITÉ À GUILLOTIÈRE, CROIX-ROUSSE ET SAINT-RAMBERT	
CRÉER UNE CONTINUITÉ PIÉTONNE ET ÉCOLOGIQUE VIA LE CIMETIÈRE DE LA GUILLOTIÈRE	22
RENATURER LE CIMETIÈRE DE LOYASSE ET DÉVELOPPER UNE FERME URBAINE PÉDAGOGIQUE	22
3.3 RENFORCER LA RENATURATION DES CIMETIÈRES AU QUOTIDIEN	22
ACCROITRE LA VÉGÉTALISATION AVEC DES ESSENCES VARIÉES	22
PARFAIRE DES PROCESSUS D'ENTRETIEN TOUJOURS PLUS SOUTENABLES ÉCOLOGIQUEMENT	23
DÉSIMPÉRMÉABILISER LES CHEMINEMENTS DES CIMETIÈRES	23
CONSERVER UN TERRAIN GÉNÉRAL DE PLEINE TERRE POUR PRÉVENIR L'IMPÉRMÉABILISATION DES SOLS	23

4. COMMUNIQUER SUR LE SERVICE PUBLIC FUNÉRAIRE ET LES CIMETIÈRES LYONNAIS	25
4.1 METTRE EN PERSPECTIVE LA DIMENSION STRATÉGIQUE ET POLITIQUE DU FUNÉRAIRE	25
PORTER UNE PAROLE POLITIQUE SUR LE FUNÉRAIRE	25
FAVORISER LA MISE EN RÉSEAU ET LE PARTAGE D'EXPÉRIENCES	25
4.2 VALORISER UN PATRIMOINE REMARQUABLE	26
MIEUX S'APPROPRIER LES CIMETIÈRES LYONNAIS À L'ÉCOUTE DES USAGERS	26
INVENTORIER LE PATRIMOINE REMARQUABLE DES CIMETIÈRES	26
SOUTENIR LES VISITES PATRIMONIALES AU SEIN DES CIMETIÈRES LYONNAIS	26
NUMÉRISER DES ARCHIVES FUNÉRAIRES ENFIN RESTAURÉES	27
4.3 METTRE EN AVANT L'ENGAGEMENT DES PERSONNELS	27
RÉNOVER LES LOCAUX DE LA DIRECTION DES CIMETIÈRES AU BÉNÉFICE DES AGENTS ET DES USAGERS	27
METTRE EN AVANT LES PERSONNELS, LES COMPÉTENCES, LES MÉTIERS DU SERVICE PUBLIC FUNÉRAIRE	27
GLOSSAIRE	28

« LE SERVICE PUBLIC FUNÉRAIRE NE DOIT PLUS ÊTRE LE GRAND ABSENT DU DÉBAT PUBLIC »



Le service public funéraire est un grand absent du débat public. Comme si la mort induisait une forme de pudeur, l'invisibilisation de toute parole politique au profit d'une immuable et consensuelle gestion administrative du cimetière municipal.

À la Ville de Lyon, la délégation aux cimetières a longtemps été intégrée à la délégation aux espaces verts, associant surtout le funéraire à la gestion paysagère du cimetière, à un cadre de vie soigné et agréable, en hommage à nos défunts.

En 2022, le Maire de Lyon a fait le choix de désigner un adjoint délégué à la politique funéraire tant il lui paraissait important de définir une véritable stratégie funéraire pour notre commune.

Le cimetière est en effet le reflet d'une société, d'une organisation sociale, empreint d'humanité et de dignité, mais aussi en mouvement dans ses pratiques, dans ses rites, dans ses mœurs, et pouvant parfois susciter des divergences ou des frictions, voire de l'exclusion ou des inégalités.

« Des investissements massifs en faveur du service public funéraire »

À travers cette feuille de route funéraire, nous faisons d'abord le choix d'affirmer que le service public funéraire est un bien commun ; que comme les crèches, les écoles, les équipements sportifs et culturels, il mérite lui aussi une politique d'investissement ambitieuse. Alors que la population de Lyon n'a cessé de croître, notre commune est confrontée au vieillissement de sa population, à la hausse de la mortalité, ceci sur un territoire au foncier désormais très contraint.

Pour anticiper l'avenir, nous construisons - entre autres - un ossuaire* à Loyasse, un four à reliquaires* à Guillotière ; nous entreprenons de grands travaux de rénovation du crématorium* de Lyon. Nous allouons aussi des moyens conséquents, plusieurs centaines de milliers d'euros par an, à la reprise des concessions funéraires arrivées à échéance, pour garantir de l'espace aux générations futures.

« Un cimetière accueillant, socialement accessible à toutes et tous »

Nous voulons porter bien haut les valeurs d'universalité et de fraternité du cimetière républicain afin qu'il puisse accueillir dignement tous les défunts.

Nous souhaitons ainsi développer une tarification sociale et progressive des concessions funéraires, une première en France, de manière à ce que la mort ne soit pas un vecteur supplémentaire d'inégalité sociale, quand les funérailles constituent souvent un budget très lourd pour les familles.

*Les termes suivis d'un astérisque sont définis dans le glossaire en annexe.

Nous travaillons aussi à l'amélioration des funérailles des personnes isolées et/ou dépourvues de ressources pour leur rendre toute leur dignité, en partenariat avec des acteurs locaux engagés, qui les accompagnent bénévolement dans leur dernier voyage.

Nous voulons garantir enfin l'accueil de tous les défunts avec le développement des carrés confessionnels*, pour faire vivre un cimetière laïque, universaliste, ouvert aux croyants et non-croyants, un cimetière qui n'exclut personne, un cimetière qui réunisse tous nos concitoyens.

« Des pompes funèbres publiques face à la logique marchande des grands groupes économiques »

Nous faisons le choix de nous engager avec force sur le marché des pompes funèbres puisque celui-ci a été libéralisé - depuis 1993 - avec des conséquences très inquiétantes. La Cour des comptes (rapport du 6 février 2019) relève en effet une envolée des prix et des grilles tarifaires peu lisibles pour les familles endeuillées.

Cela se traduit pour la Ville de Lyon par un engagement historique dans le syndicat intercommunal des Pompes Funèbres de l'Agglomération Lyonnaise (PFIAL). Cela se traduit plus récemment par le redressement progressif des comptes du Pôle Funéraire Public (PFP) par ses administrateurs, une société publique locale autrefois fragilisée et désormais remise à l'équilibre.

Fort de cet engagement pour des pompes funèbres publiques, nous nous attachons à proposer un service de qualité (93 % d'utilisateurs satisfaits en 2022), avec une tarification adaptée à toutes les familles, dans une logique de transparence et de conseil, loin des velléités d'actionnaires privés.

« Le service public funéraire face au défi de la transition écologique »

Enfin, nous inscrivons le service public funéraire dans son époque, celle de la transition écologique, avec un plan d'investissement pour la renaturation des cimetières, avec des projets écologiques territorialisés comme une trame verte à Guillotière, une ferme pédagogique à Loyasse ou encore un partenariat singulier sur la biodiversité dans nos différents cimetières.

Avec l'évolution des mœurs, nous explorons aussi des funérailles écologiques et sobres, dans les prestations comme dans les matériaux proposés aux familles, jusqu'à l'expérimentation d'un « carré naturel* » qui permette d'être inhumé dans une prairie, avec un impact environnemental limité.

Nous sommes convaincus que l'attention que nous portons à nos défunts est aussi le reflet de notre humanisme ; que le service public funéraire contribue en cela à faire société, à garantir une décence commune, à ceux qui partent comme à ceux qui restent, aux morts comme aux vivants.

Laurent BOSETTI

Adjoint au Maire de Lyon

Délégué à la promotion des services publics, au handicap, à la politique funéraire

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES FUNÉRAIRES SUR LYON

Gestion administrative et technique des cimetières

La Ville de Lyon pour les cimetières de la Guillotière, de la Croix-Rousse, de Saint-Rambert et de Loyasse

La Métropole de Lyon pour les cimetières d'intérêts métropolitains de Bron et de Rilleux-la-Pape

Gestion administrative et technique des funérailles

Le syndicat des **Pompes funèbres Intercommunales de l'Agglomération Lyonnaise** (PFIAL) qui a confié une délégation de service public à la Société Publique Locale **Pôle Funéraire Public** (PFP)

La Métropole de Lyon pour l'exploitation du crématorium de Bron

1. GARANTIR UN SERVICE PUBLIC FUNÉRAIRE DIGNE ET ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS

1.1 UN SERVICE PUBLIC DES POMPES FUNÈBRES RÉGULATEUR D'UN MARCHÉ CONCURRENTIEL

L'ouverture à la concurrence des pompes funèbres en 1993 ne semble pas avoir eu l'effet escompté pour les citoyennes et citoyens. En 2019, dans un rapport dédié au marché funéraire, la Cour des comptes déplore un secteur peu transparent pour les familles, des tarifs en forte augmentation, des marges commerciales importantes et une situation de vulnérabilité des familles endeuillées, peu propices à comparer ou à négocier les prix. Les clients achètent en effet dans un contexte de fragilité psychologique, dans des délais contraints, face à des tarifs opaques et avec une forme de responsabilité morale de ne pas être « moins-disant » dans l'accompagnement du proche disparu.

GARANTIR UN ACTEUR FUNÉRAIRE 100 % PUBLIC À LYON

Pour toutes ces raisons, la présence d'un opérateur public de pompes funèbres est importante, en ce qu'elle permet de réguler les prix d'un marché à tendance oligopolistique, marqué par la montée en puissance de deux grands groupes à l'échelle nationale.

La Ville de Lyon, à travers les Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL), s'engage via une délégation de service public, confiée à la société publique locale du Pôle funéraire public de la métropole de Lyon (PFP). Le mandat 2020-2026 conduit la Ville de Lyon à remettre à plat la comptabilité des PFIAL, s'assurer du plan de redressement du PFP, renouveler une délégation de service public consolidée en 2024, pour disposer d'un outil institutionnel fiable et conforté.

INCITER LES COLLECTIVITÉS DE L'AGGLOMÉRATION À DEVENIR ACTIONNAIRE PUBLIC



Pôle Funéraire Public
Métropole de Lyon

Face à un marché concurrentiel, la Ville de Lyon souhaite également encourager les collectivités de l'agglomération à s'engager dans une démarche partenariale pour offrir au plus grand nombre d'habitants un accès à un service public de pompes funèbres. En début de mandat, une quinzaine de communes étaient déjà actionnaires du Pôle funéraire public.

L'objectif serait de pouvoir élargir le nombre de communes actionnaires, de manière à offrir un rayonnement territorial plus important à la société publique locale. La Métropole de Lyon pourra étudier, à plus long terme, si elle souhaite être elle aussi partie prenante du service extérieur des pompes funèbres* à l'échelle de l'agglomération.

PROPOSER DES FUNÉRAILLES À DES TARIFS ACCESSIBLES, RESPECTUEUX DES BESOINS FUNÉRAIRES DES FAMILLES

La présence d'un opérateur funéraire public garantit une offre accessible à toutes et tous, notamment d'un point de vue tarifaire. La société publique locale propose un accompagnement qui relève du conseil et qui répond avant tout au besoin des familles, sans logique commerciale exacerbée.

Même si les comparaisons tarifaires sont peu évidentes sur le marché funéraire, le pôle funéraire public s'efforce de proposer globalement une offre moins onéreuse que les autres opérateurs. Certaines prestations sont cependant à prix équivalents, la société publique locale ne pouvant s'aligner sur les mêmes économies d'échelle que des groupes opérant au niveau national.

OFFRIR UNE PRESTATION SOCLE AUX FAMILLES LES PLUS MODESTES

Par ailleurs, le pôle funéraire public dispose d'une offre à tarif social pour les familles les plus modestes. Le coût de cette offre sociale est de l'ordre de 30 % inférieure au coût d'une prestation classique ou intermédiaire.

Dans cette même gamme de prestations sociales, le pôle funéraire public opère l'accompagnement des personnes dépourvues de ressources* suffisantes, ainsi que l'accompagnement des personnes isolées*, prises en charge budgétairement par les collectivités.

L'ensemble de ces accompagnements dit « social » représente environ 25 % des ventes du pôle funéraire public dont on mesure ici la mission de service public. Pour le reste, environ 65 % des ventes relèvent du milieu de gamme et 10 % du haut de gamme. Le syndicat intercommunal des PFIAL veillera à conforter ces équilibres tout au long du mandat.

PROPOSER DES CONTRATS-OBSÈQUES MUTUALISTES FACE AU MARCHÉ DES BANQUES ASSURANCES



Depuis plusieurs années, la pratique des contrats d'obsèques est devenue une prestation courante des banques et assurances, permettant de capter la clientèle en amont des funérailles. Les grands opérateurs de pompes funèbres s'adossent ainsi à ces opérateurs qui proposent systématiquement des contrats-obsèques à leurs clients (28 % des décès étaient couverts par une assurance obsèques en 2019). Cette nouvelle activité commerciale est soumise à une logique de rentabilité et d'actionnariat.

Pour contrer ce phénomène de financiarisation, les acteurs publics du funéraire se sont adossés à un groupement de mutuelles, dénommé la « Maison des obsèques », de manière à proposer une offre non-lucrative d'un organisme mutualiste à gestion paritaire. Le pôle funéraire public est ainsi adossé à une mutuelle, la MUTAC, dans une logique de couverture du risque non-financiarisé. Le syndicat des PFIAL encouragera son délégataire à accroître l'accès de ses clients à cette offre mutualiste.

1.2 UN CIMETIÈRE DIGNE, LAÏC ET ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS

Parallèlement aux enjeux liés aux pompes funèbres, soumis à un fort marché concurrentiel, se pose aussi la question de la politique publique du cimetière, prérogative conférée aux collectivités. Comment le cimetière accueille-t-il les citoyennes et citoyens ? Comment mettre l'accent sur un accueil de qualité, à la fois digne, laïc et accessible à toutes et tous ?

INNOVER AVEC UNE TARIFICATION SOCIALE ET PROGRESSIVE



La Ville de Lyon a décidé d'être la première commune de France à mettre en place une tarification sociale et progressive pour ses sépultures. Le code général des collectivités territoriales prévoit des tarifs délibérés par le conseil municipal, indiquant aujourd'hui des critères comme la durée de la concession ou la situation occupée dans le cimetière. Cependant, rien n'interdit explicitement la définition d'une grille tarifaire sociale et progressive, sous conditions de ressources.

La Ville de Lyon fait le constat que les funérailles font l'objet de lourdes dépenses pour les défunts et leurs familles, entre l'achat d'une concession d'une part, et la prestation de pompes funèbres d'autre part. Aussi, la Ville de Lyon souhaite déployer une grille tarifaire progressive sur ses concessions, principe tarifaire déjà appliqué sur nombre de politiques publiques municipales.

De cette manière, les Lyonnaises et les Lyonnais bénéficieront d'un traitement plus équitable, au regard des capacités financières de chacun. Il est utile de rappeler par ailleurs que la gratuité des concessions est appliquée réglementairement aux personnes dépourvues de ressources suffisantes, ainsi qu'aux personnes choisissant de se faire inhumer sur le terrain général, pour une durée de 5 ans.

ASSURER LA DIGNITÉ DES FUNÉRAILLES DES PERSONNES DÉPOURVUES DE RESSOURCES

La Ville de Lyon travaille depuis près de 20 ans avec des associations ou collectifs de citoyens qui accompagnent bénévolement les personnes isolées et/ou dépourvues de ressources. La collectivité attache une attention particulière à la qualité de ces funérailles, aussi bien pour les défunts qui partent que pour les vivants, bénévoles ou proches, qui les accompagnent lors des cérémonies.

Sous ce mandat, la Ville de Lyon a souhaité concerter les acteurs locaux impliqués dans ce processus d'accompagnement, de manière à leur offrir une cérémonie plus qualitative, pour rendre ainsi toute leur dignité aux personnes isolées ou dépourvues de ressources. Un budget supplémentaire est consacré à ces cérémonies, pour un temps de recueillement en salon funéraire*, pour une toilette du visage et pour l'achat symbolique d'une plante en hommage au défunt.

En 2023, à l'occasion des 20 ans du collectif des morts sans-toi(t), la Ville de Lyon a souhaité organiser une cérémonie particulière à l'hôtel de ville pour saluer l'engagement des citoyennes et citoyens volontaires qui œuvrent bénévolement, en tant que partenaire historique.

FAVORISER L'ACCUEIL DES FAMILLES, QUEL QUE SOIT LE CULTE



Sur la métropole de Lyon, peu de communes proposent des carrés confessionnels à leurs concitoyennes et concitoyens, ce qui restreint l'accueil d'un certain nombre de défunts, pour lesquels les familles demeurent attachées à des rites funéraires spécifiques. Les cimetières gérés par la métropole de Lyon, à Bron et Rillieux la Pape, sont alors des solutions de recours.

Portant l'idée d'un cimetière universaliste et laïc, rassemblant les citoyennes et citoyens quelle que soit leur croyance ou leur non-croyance, la Ville de Lyon a historiquement développé des carrés confessionnels pour les citoyens de confession juive ou musulmane. En réponse à une demande croissante, la Ville de Lyon s'engage à aménager des parcelles supplémentaires sur ce mandat, pour garantir l'accueil de toutes et tous, sans discrimination, dans le respect de la laïcité.

RÉGULARISER LA SITUATION DU CIMETIÈRE DE SAINT-RAMBERT

Un audit juridique réalisé sous ce mandat a fait ressortir une irrégularité intervenue en 1983 sur le cimetière de Saint-Rambert, pour lequel la Ville de Lyon avait à l'époque délégué en gestion le carré israélite à la communauté juive de la Duchère. Or en droit, cette délégation n'est pas autorisée dans le cadre d'un cimetière public où la mairie est tenue d'administrer elle-même les concessions.

Aussi, la Ville de Lyon souhaite régulariser par une délibération la situation du cimetière de Saint-Rambert, en concertation avec les instances représentatives de la communauté juive et en lien avec le Procureur de la République. La présence d'un carré confessionnel israélite n'est nullement remise en question mais sa gestion sera désormais assurée par la collectivité, conformément au droit.

ÉPOUSER LA RECOMMANDATION DE LA DÉFENSEURE DES DROITS SUR L'INFORMATION DES FAMILLES

Dans un rapport de 2021, la défenseure des droits s'est intéressée au secteur funéraire en émettant un certain nombre de recommandations pour un meilleur respect des droits des défunts et de leurs familles. Si un certain nombre de propositions nécessitent de faire évoluer la loi, la Ville de Lyon a décidé de s'engager sur les mesures sur lesquelles la collectivité pouvait avoir une prise directe.

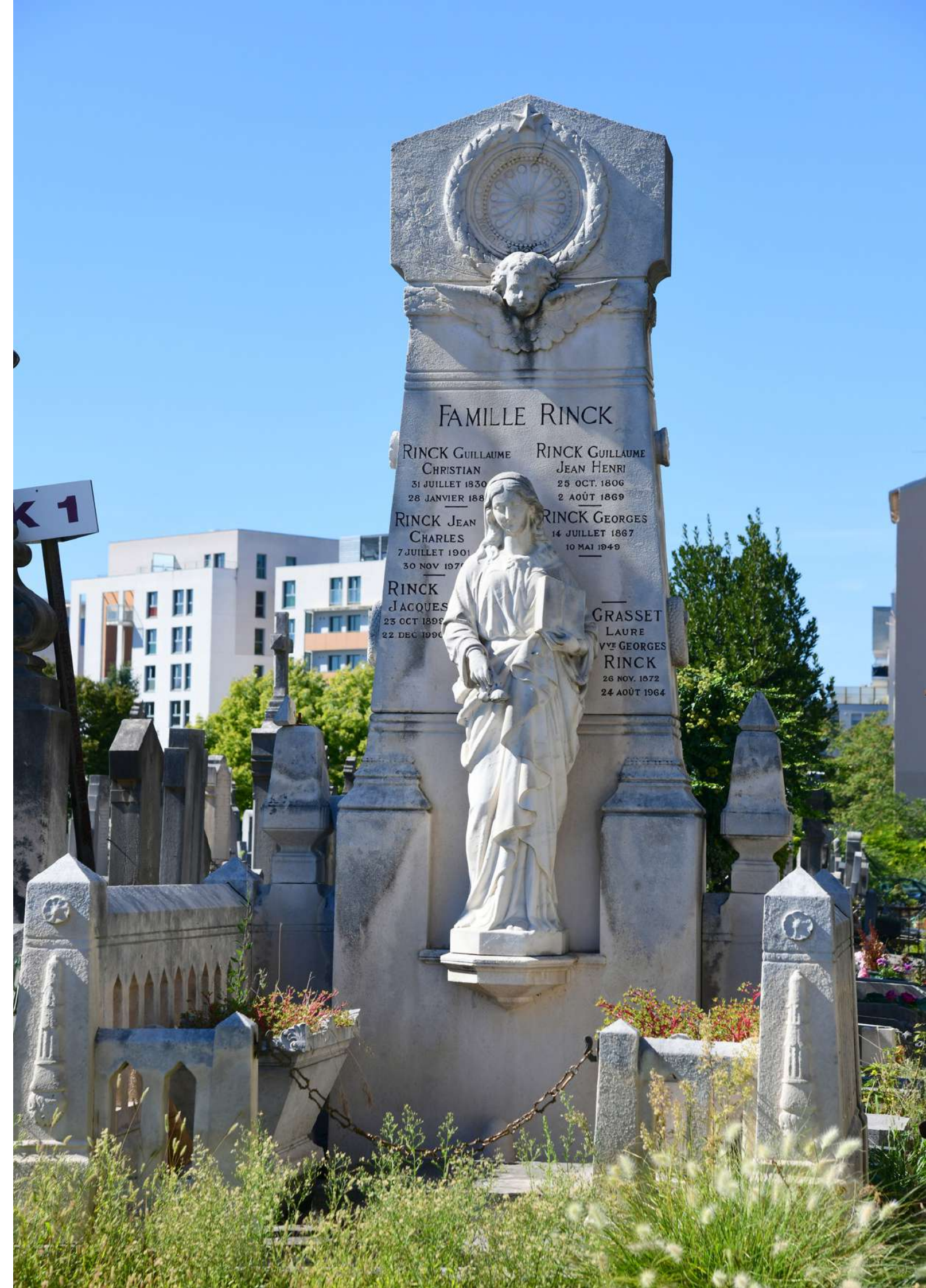
Afin de garantir une meilleure information des familles sur les concessions funéraires arrivées à expiration, la Ville de Lyon s'engage à proroger d'un an le délai légal de renouvellement des familles, le portant volontairement à trois ans au lieu de deux ans (sauf contrainte exceptionnelle de réaménagement global d'une parcelle du cimetière).

D'autre part, la Ville de Lyon s'engage autant que possible à informer les héritiers et successeurs d'une possible crémation des ossements, au moins trois à six mois avant la date de reprise administrative* d'une sépulture en terrain commun.

TRAVAILLER UN ÉTAT DES LIEUX DE L'ACCESSIBILITÉ DES CIMETIÈRES ET UN PLAN D' ACTIONS DÉDIÉ

Enfin, le service public funéraire ne sera digne, et accessible à tous, que s'il prend aussi en considération les vivants, et notamment les personnes à mobilité réduite qui se rendent au cimetière. Or, la Ville de Lyon hérite d'une « dette d'accessibilité » importante sur son patrimoine immobilier, et plus particulièrement sur ses cimetières où peu d'actions de mise en accessibilité ont été menées.

Sous ce mandat, il est donc proposé de procéder à un état des lieux de l'accessibilité des cimetières, de manière à pouvoir le présenter aux associations représentatives en commission communale d'accessibilité. Par ailleurs, la Ville de Lyon va travailler à des aménagements qui tentent de concilier des objectifs a priori contradictoires, à savoir l'accessibilité de ces allées et la désimperméabilisation des sols, dans une logique à la fois sociale et écologique. Le travail de concertation autour de l'accessibilité sera donc un préalable pour parvenir à une solution d'aménagement consensuelle.



2. ANTICIPER LES BESOINS FUNÉRAIRES DES FAMILLES DANS UN CONTEXTE FONCIER CONTRAINT

En 2020, 26,6% de la population française avait 60 ans ou plus dont 9,5% avait 75 ans ou plus. L'INSEE estime que la part de la population française ayant plus de 65 ans s'élèvera à 28,9% en 2070 et à 23,9% dès 2030. Avec le vieillissement de la population, les collectivités doivent renforcer dès à présent leurs capacités d'accueil en matière funéraire.

De surcroît, les rites funéraires évoluent avec le développement très important de la crémation. En 2019, 51% des 40 ans et plus envisageaient ainsi une crémation. Les collectivités doivent dès lors mettre à niveau leurs équipements funéraires jusqu'alors structurés autour de l'inhumation.

À Lyon, la population s'est fortement accrue ces dernières années et, mécaniquement, a entraîné une raréfaction progressive du foncier des cimetières. Comment accueillir un nombre croissant de défunts sur un territoire totalement urbanisé ? Il est indispensable de programmer dès à présent les équipements, comme les terrains, nécessaires à une politique funéraire adaptée aux évolutions sociétales.

2.1 CONSOLIDER LES CAPACITÉS DU PATRIMOINE FUNÉRAIRE EXISTANT

DÉVELOPPER UN OBSERVATOIRE FUNÉRAIRE LOCAL

Engagée dans un processus d'amélioration continue, la direction des cimetières de la Ville de Lyon va travailler à la création d'un observatoire funéraire local qui permette à la collectivité de mieux anticiper les défis de la politique funéraire à plusieurs années. Cet observatoire aura pour objectif, au-delà de répondre aux besoins des usagers, de mesurer les scénarios budgétaires les plus pertinents pour la collectivité et d'analyser l'empreinte écologique de nos différentes politiques funéraires.

Il est essentiel de pouvoir bâtir une prospective quantitative et qualitative sur nos besoins funéraires : les évolutions du nombre de décès, tout comme la répartition entre inhumations et crémations ; nos capacités d'accueil en matière de concessions, d'ossuaires et de puits de dispersion* ; le rythme de reprise des concessions arrivées à échéance ; une approche plus spécifique sur les besoins en carrés confessionnels mais aussi, demain, en carrés naturels ou carrés écologiques.

PROVISIONNER PRÈS DE 4 MILLIONS D'EUROS POUR LES REPRISES DE CONCESSIONS

À foncier constant, la Ville de Lyon est dans l'obligation de reprendre systématiquement les concessions funéraires arrivées à échéance lorsqu'elles ne sont pas renouvelées par les familles. La collectivité parle alors de « reprises administratives ». Ces reprises administratives permettent ainsi de libérer suffisamment d'espace pour accueillir correctement les défunts résidant sur Lyon, décédés sur le territoire lyonnais ou ayant de la famille inhumée sur Lyon.

Sur toute la durée du mandat, la Ville de Lyon mobilise près de 4 millions d'euros pour garantir un niveau de reprises administratives à la hauteur du nombre de nouvelles concessions demandées, de manière à ne pas dégrader la capacité d'accueil des cimetières lyonnais, mais aussi pour travailler sur le déploiement de parcelles plus spécifiques comme les carrés confessionnels ou les carrés naturels.

FAVORISER DES DURÉES DE CONCESSION DE COURTE ET MOYENNE DURÉE

Pour tenir compte des limites du foncier funéraire lyonnais, et de la pression qui s'exerce avec la hausse de la mortalité d'ici à 2030, la Ville de Lyon fait le choix de porter une politique tarifaire incitative, favorisant l'achat de concessions de courte durée, c'est-à-dire de 15 ou 30 ans, plutôt que des concessions de 50 ans ou concessions perpétuelles. Cette démarche permet de reprendre plus rapidement les concessions arrivées à échéance, sous réserve bien sûr de l'accord des familles, afin de les remettre à disposition de nouveaux défunts.

Enfin, et dans cette même logique, la suppression de la concession perpétuelle sera étudiée, celle-ci n'étant pas obligatoire dans les textes et pas forcément opportune dans une zone urbaine très dense comme Lyon au foncier très limité. Cela n'empêche cependant nullement une famille de renouveler la concession du défunt sans limite dans le temps, si tel est son souhait.

GARANTIR LA PÉRENNITÉ DU CRÉMATORIUM DE LA GUILLOTIÈRE, PATRIMOINE HISTORIQUE ACTIF



Face à l'augmentation sans précédent de la crémation ces dernières années (1% en 1980 contre 40% en 2020), le patrimoine public des pompes funèbres intercommunales doit être mis à niveau. De gros travaux sur les fours du crématorium de Guillotière (1,5 millions d'euros) doivent ainsi être pris en charge par l'exploitant, le pôle funéraire public, lors de travaux intervenant de 2023 à 2025.

Cependant, du fait de son emplacement spécifique en cœur de ville et de son architecture particulière, ce bâtiment d'intérêt patrimonial est soumis aux prescriptions de l'architecte des bâtiments de France : les travaux à réaliser au crématorium de la Guillotière font l'objet de surcoûts spécifiques. Pour cette raison, les pompes funèbres intercommunales ont été sollicitées pour une participation à hauteur de 650 000 €, qui est abondée par les communes de Villeurbanne et de Lyon, Lyon prenant à charge un montant de 500 000 € environ.

2.2 ANTICIPER L'AUGMENTATION DE LA MORTALITÉ AVEC DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

INVESTIR DANS LA CRÉATION D'UN FOUR À RELIQUAIRES

Notre politique active dite de « reprises administratives » nécessite la crémation des ossements, conservés dans des coffrets (reliquaires), lorsque les familles n'y sont pas opposées. Pour un certain nombre de raisons techniques, la crémation des reliquaires est réalisée à haute température, induisant des caractéristiques de fours robustes. Or, la crémation était réalisée jusqu'alors dans les fours classiques du crématorium de la Guillotière, participant à une usure accélérée de ce patrimoine.

Par conséquent, et compte-tenu du rythme soutenu de reprises administratives ces prochaines années, les PFIAL, avec l'appui de la Ville de Lyon et de Villeurbanne, ont décidé d'investir dans la réalisation d'un four à reliquaires spécifique sur le crématorium de la Guillotière pour un montant de 1,1 million d'euros et en vue d'une mise en service pour l'année 2024.

CRÉER UN OSSUAIRE ET UN JARDIN CINÉRAIRE AU CIMETIÈRE DE LOYASSE



La mise à disposition d'un ossuaire est obligatoire pour toute commune, afin de pouvoir conserver les reliquaires des défunts pour lesquels la crémation n'est pas souhaitée. Or, la Ville de Lyon ne disposait pas jusqu'alors d'ossuaires de taille suffisante pour répondre aux besoins d'un territoire de cette envergure. Il a donc été provisionné à la programmation pluriannuelle d'investissements une enveloppe de 3 millions d'euros pour livrer un ossuaire sur le site de Loyasse à l'horizon 2025, sous réserve des fouilles archéologiques qui vont être menées. Un jardin paysagé sera aménagé en surface. L'ossuaire répondra aux besoins de la commune de Lyon pour une cinquantaine d'années.

Sur ce même site, un jardin du souvenir avec des puits de dispersion des cendres dimensionnés pour répondre aux besoins d'une dizaine d'années, des columbariums* et une zone dédiée aux cave-urnes* sera également aménagé à la place d'un ancien ossuaire (démoli dans le cadre de l'opération) et d'une zone complémentaire de cimetière.

ÉTUDIER L'OPPORTUNITÉ D'UNE EXTENSION DU CIMETIÈRE DE SAINT-RAMBERT

En parallèle de la gestion des reprises administratives et du traitement des reliquaires, se pose également la question d'aménager de nouveaux cimetières. La loi MPTAM prévoit que la Métropole de Lyon est désormais seule collectivité compétente pour la création de nouveaux cimetières sur notre agglomération. Les communes peuvent uniquement procéder à l'extension de leurs cimetières existants. A Lyon, les cimetières de Loyasse, Croix-Rousse et Guillotière ne peuvent plus être agrandis, les terrains les jouxtant étant déjà tous urbanisés.

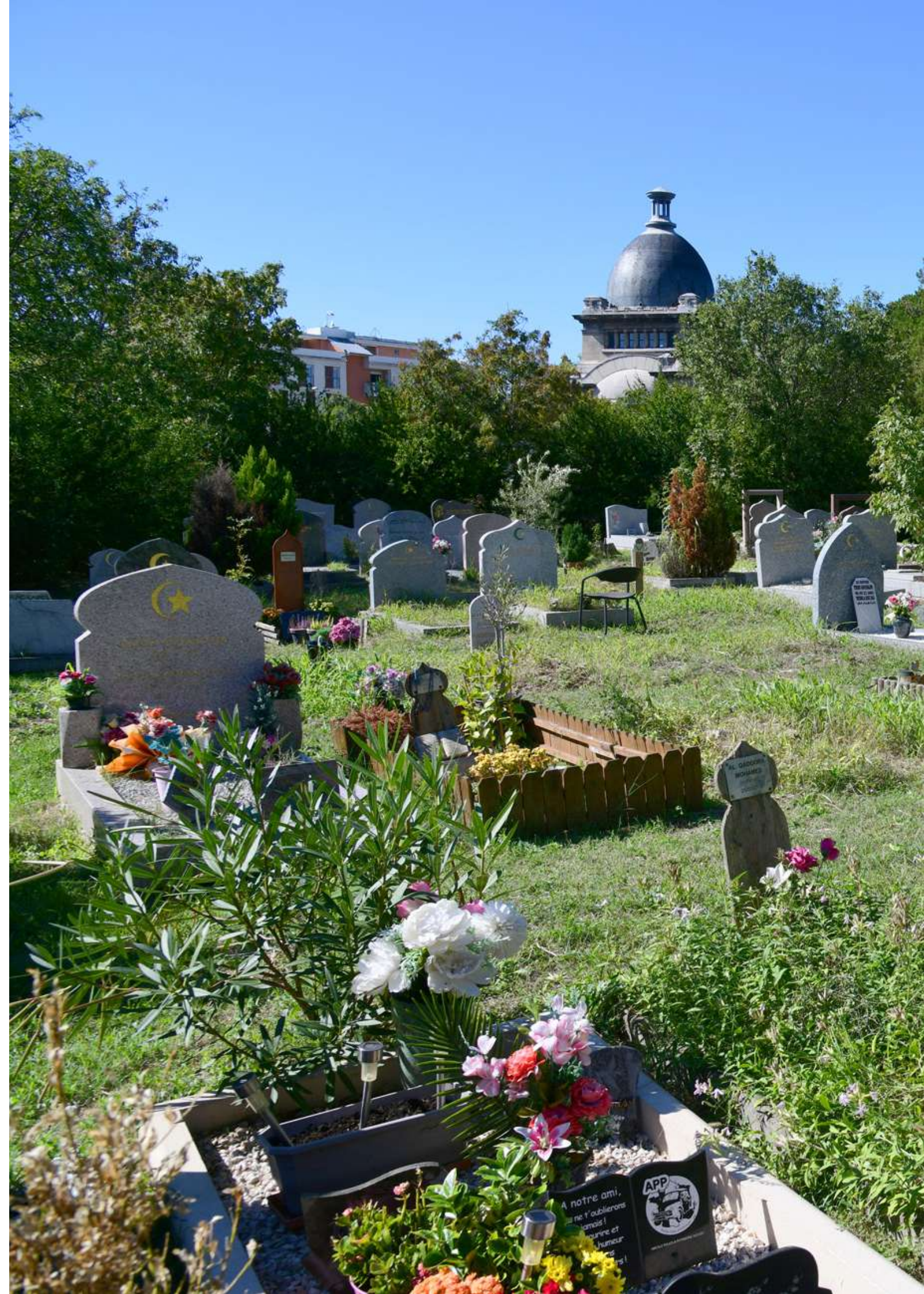
En revanche, le cimetière de Saint-Rambert peut encore faire théoriquement l'objet d'une extension. La situation géographique plutôt excentrée du cimetière n'invite pas à envisager son développement comme une priorité mais cette option méritera néanmoins d'être examinée en termes d'opportunité, compte-tenu des contraintes foncières supportées par la Ville de Lyon.

TRAVAILLER LA PROSPECTIVE FUNÉRAIRE EN PARTENARIAT AVEC LA MÉTROPOLE

En début de mandat, la Métropole de Lyon envisageait la création d'un troisième cimetière communautaire sur la commune de Charly avant que le projet ne soit suspendu.

La Métropole de Lyon a procédé à une étude par un cabinet spécialisé, ainsi qu'à un recensement des besoins des communes, pour bien agréger les données quantitatives et qualitatives nécessaires à une projection pluriannuelle. Une politique de reprises administratives plus active de la part de la Métropole de Lyon va permettre de prolonger l'accueil de nouveaux défunts de plusieurs années, à périmètre de cimetières communautaires constant.

La Ville de Lyon, confrontée à des problématiques de foncier sur son territoire, travaillera activement à cette prospective funéraire avec la Métropole, pour répondre aux défis de l'augmentation de la mortalité ces prochaines années et pour garantir la présence de carrés confessionnels en nombre suffisants.



3. PROMOUVOIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À TRAVERS LA POLITIQUE FUNÉRAIRE

Si le cimetière peut apparaître pour beaucoup comme un sanctuaire naturel propice à la biodiversité dans les grandes zones urbaines, il est aussi historiquement un terrain extrêmement pollué du fait des matériaux et des produits utilisés lors des inhumations successives : métaux, vernis, prothèses, traitements médicaux du défunt, produits de thanatopraxie...

Avec l'évolution des mœurs, les funérailles évoluent progressivement et un certain nombre de défunts ou de familles choisissent des formes plus sobres et plus respectueuses de l'environnement. La Ville de Lyon souhaite accompagner cette transformation sociétale, en permettant à tous ceux qui le souhaitent de mieux préserver l'environnement dans leurs pratiques funéraires.

3.1 PARTICIPER À UNE ÉVOLUTION PROGRESSIVE DES PRATIQUES FUNÉRAIRES

EXPÉRIMENTER UN « CARRÉ NATUREL » AU CIMETIÈRE DE LA GUILLOTIÈRE



La Ville de Lyon souhaite étudier la possibilité de développer des « carrés naturels » au sein de ses cimetières, de manière à accompagner le développement d'une offre écologique chez les usagers comme chez les opérateurs de pompes funèbres.

Ces carrés naturels seraient des parcelles végétalisées, plus propices à la biodiversité, sans caveau, pierre tombale ou soins au formol (uniquement en cas d'absolue nécessité). Les cercueils, comme les urnes cinéraires*, seraient en bois non traité issu d'une forêt française et les vernis certifiés sans solvant. Ils pourraient être également en matériaux recyclés et biodégradables.

Ces carrés naturels participeraient à la renaturation des espaces, à une moindre pollution des sols, à une plus grande biodiversité, en offrant des espaces qualitatifs aux défunts comme aux familles. D'un point de vue tarifaire, elle permettrait également une prestation plus accessible socialement, compte-tenu de la sobriété de la concession.

RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DU PÔLE FUNÉRAIRE PUBLIC

Le syndicat intercommunal des PFIAL veillera à ce que son délégataire, le pôle funéraire public, ait progressivement un bilan carbone moins important.

Cette démarche d'éco-responsabilité passera par une meilleure information des clients sur l'impact environnemental des modes de sépulture existants, la proposition d'un catalogue de prestations tournées vers plus de sobriété pour ceux qui le souhaitent, ainsi qu'un approvisionnement en produits auprès de fournisseurs locaux.

EXAMINER L'OPPORTUNITÉ DE NOUVEAU MODES DE SÉPULTURES ÉCOLOGIQUES

Alors que la crémation s'est très largement démocratisée en seulement quarante ans, plusieurs pays dans le monde expérimentent de nouveaux rites funéraires plus sobres écologiquement. Il est ainsi question d'humusation comme un mode régénératif consistant à transformer le corps en compost afin qu'il serve à la terre ; d'aquamation où le corps devient un résidu d'eau, qui peut être retraité ou utilisé comme fertilisant ; de promession où le corps congelé et ensuite réduit en morceaux lyophilisés.

En France, ces rites funéraires ne sont pas autorisés à ce jour. Des associations, comme Humo Sapiens ou Humusation France, se sont constituées pour plaider pour la légalisation de l'humusation. A l'occasion des débats parlementaires sur le projet de loi 3DS, un amendement a été proposé par la députée Elodie Jacquier-Laforge, rapporteure du projet de loi à l'Assemblée nationale pour expérimenter l'humusation, dont l'amendement a finalement été rejeté.

La Ville de Lyon portera à son tour dans le débat public l'opportunité de développer de nouvelles sépultures écologiques, en interpellant notamment le législateur sur cette évolution sociétale.

ÉTUDE L'OPPORTUNITÉ ET LA FAISABILITÉ D'UN SERVICE FUNÉRAIRE ANIMALIER

La France compte 63 millions d'animaux familiers. 1,6 million décède chaque année. 750 000 d'entre eux font l'objet d'une crémation ; les autres font l'objet d'un équarrissage*. A une époque où un certain nombre de familles souhaitent personnaliser une cérémonie funéraire pour leur compagnon animal disparu, la question d'un service funéraire animalier peut légitimement se poser.

Un crématorium privé pour animaux vient ainsi d'être construit en 2023 à Saint Bonnet de Mure dans le Rhône. La Ville de Lyon, en lien avec les pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise, étudiera sous ce mandat l'opportunité ou non d'investir ce nouveau champ funéraire, à titre prospectif, en lien avec la délégation à la condition animale.

3.2 DÉVELOPPER UN PROJET ÉCOLOGIQUE DANS CHAQUE CIMETIÈRE SOUS LE MANDAT

ÉTENDRE LE REFUGE DE LA BIODIVERSITÉ À GUILLOTIÈRE, CROIX-ROUSSE ET SAINT-RAMBERT



Alors que l'on compte un tiers d'oiseaux en moins dans les campagnes françaises en 15 ans et que les populations d'insectes volants ont chuté de 75 % en 27 ans en Europe, une partie de la solution consiste à organiser des espaces urbains accueillants pour la faune et la flore.

En 2017, le cimetière de Loyasse a été recensé comme un site majeur de protection de la biodiversité. Il constitue un lieu pivot entre les trames vertes de Champvert et le parc des Hauteurs, positionné dans un couloir de migration. Afin de conforter cette position stratégique, le site de Loyasse a été inscrit au réseau des refuges LPO. Les actions mises en place et les inventaires réalisés ont permis de pointer une hausse sensible des espèces : en trois ans, elles sont passées de 30 à 50 espèces répertoriées.

Fort de cette première expérience, dès 2021, le partenariat avec la LPO a été étendu aux 22 hectares des cimetières anciens et nouveaux de la Guillotière. Pour aller plus loin dans la protection de la biodiversité, le partenariat avec LPO a été étendu aux cimetières de la Croix-Rousse et de Saint-Rambert, par délibération, au printemps 2023.

CRÉER UNE CONTINUITÉ PIÉTONNE ET ÉCOLOGIQUE VIA LE CIMETIÈRE DE LA GUILLOTIÈRE

De par leur histoire et leurs pratiques, les cimetières sont souvent en retrait du tissu urbain. En contrepoint, la Ville de Lyon souhaite faire émerger un « parcours frais » entre le parc Blandan et les deux cimetières de la Guillotière, en créant des continuités piétonnes et écologiques ; un nouveau sanctuaire de biodiversité à cheval entre le 7^e arrondissement et le 8^e arrondissement.

L'objectif est d'ouvrir les deux cimetières vers l'extérieur de façon raisonnée et d'en diversifier les usages, tout en garantissant le respect des lieux. Cela se traduira par des ouvertures de l'ancien cimetière sur la rue de l'Épargne, en lien avec le projet de requalification de la rue, pour créer une promenade depuis le parc Blandan. Des ouvertures visuelles seront réalisées sur les enceintes des deux cimetières pour mettre en valeur des perspectives, paysagères ou patrimoniales.

RENATURER LE CIMETIÈRE DE LOYASSE ET DÉVELOPPER UNE FERME URBAINE PÉDAGOGIQUE

La Ville de Lyon prévoit une renaturation d'un vaste espace d'environ 12 hectares juché sur les hauteurs de Fourvière, au cimetière de Loyasse. L'idée est de redonner à l'ancien cimetière créé en 1807 sa fonction de cimetière-parc, notamment en végétalisant les allées. Ce projet de renaturation contribuera à lutter contre les îlots de chaleur en lien avec le futur parc des Balmes et ses corridors écologiques situés entre le 9^{ème} arrondissement, Tassin-la-Demi-Lune et les rives de la Saône.

Dans ce cadre, la Ville souhaite également lancer un projet de ferme urbaine pédagogique sur la réserve du cimetière de Loyasse, sur une surface avoisinant les 6 000m². Un appel à projets serait lancé sur la seconde partie du mandat pour disposer d'un opérateur tournée sur l'éducation et la sensibilisation à l'environnement (animaux, maraichage...).

Diverses études préalables ont été menées depuis 2021 : pâturage automnal de moutons et bergerie urbaine, étude quantitative de risques sanitaires pour définir précisément les usages agricoles envisageables au regard de la pollution du sol. Une étude environnementale visant à évaluer l'impact du projet sur les aspects de la biodiversité faunistique et floristique a été lancée pour permettre de définir plus précisément l'emprise du projet.

3.3 RENFORCER LA RENATURATION DES CIMETIÈRES AU QUOTIDIEN

ACCROITRE LA VÉGÉTALISATION AVEC DES ESSENCES VARIÉES



Les cimetières lyonnais sont encore très minéralisés. La renaturation permettra de lutter contre les îlots de chaleur, de rafraîchir les cimetières mais aussi de diversifier les essences dans ces lieux où l'on retrouve souvent de la monoculture.

De nouvelles plantations seront effectuées sur des zones d'anciennes concessions funéraires, permettant de renouveler les espèces mais aussi que les arbres développent leurs systèmes racinaires sans dégrader les tombes. La Ville essaiera au maximum de planter aux endroits « carencés » des différents cimetières et de proposer des trames arborées le long des allées secondaires, souvent non-arborées.

Il est également prévu d'utiliser les terrains des réserves foncières des cimetières, qui doivent rester libres dans le cas de mortalité exceptionnelle, pour y créer différents milieux naturels favorisant la biodiversité : lisières, prairies, massifs arbustifs, zones humides...

PARFAIRE DES PROCESSUS D'ENTRETIEN TOUJOURS PLUS SOUTENABLES ÉCOLOGIQUEMENT

Depuis 2015, la Ville de Lyon applique une politique de zéro-phyto dans les cimetières, pour assainir les sols et favoriser le développement de la biodiversité. Les agents des cimetières ont été formés par les agents des espaces verts afin d'entretenir les parties communes des cimetières dans une démarche soutenable. Les agents sont aussi formés par la LPO pour adapter les plantations à la biodiversité.

La politique d'entretien des cimetières conduit à jouer sur tous les interstices et zones de transition pour trouver l'équilibre entre nature et minéralité des monuments funéraires. Les actions de végétalisation « en dentelle » des cimetières sont renforcées, en créant des strates herbacées aux pieds et à l'arrière des tombes, en plantant des massifs arbustifs dans des espaces plus grands entre deux allées non-occupées par des tombes par exemple, ou en favorisant la végétation spontanée des allées secondaires. La Ville de Lyon appelle également l'attention des marbriers et des opérateurs funéraires sur la nécessité de ne pas utiliser de produits toxiques dans le cadre du nettoyage et de la rénovation des tombes.

Enfin, l'objectif de la Ville de Lyon est d'obtenir à terme le label « EcoJardin » pour ses cimetières, un référentiel de gestion écologique des espaces verts. Être labellisé EcoJardin permettra d'évaluer les pratiques de gestion, de développer un processus d'amélioration continue, de valoriser le travail des jardiniers professionnels et de les accompagner dans la diversification de leurs compétences, mais aussi de sensibiliser le grand public et les usagers des cimetières aux enjeux de la gestion écologique.

DÉSIMPÉRMÉABILISER LES CHEMINEMENTS DES CIMETIÈRES

La Ville va engager un grand projet de rénovation des canalisations d'eau, situées sous les allées des cimetières. Les études se feront à partir de 2024 pour des travaux en 2025. Pour penser le projet de manière globale en termes de préservation de la ressource en eau, il est prévu de profiter de ces interventions sur les canalisations pour désimperméabiliser tous les cheminements des cimetières qui pourront l'être et faciliter ainsi les infiltrations d'eaux de pluie dans les sols.

L'évolution des revêtements de sol renforcera le caractère paysager des cimetières lyonnais à travers une dimension plus naturelle, moins minérale. Cette démarche de transformation sera conduite au prisme de l'accessibilité, pour garantir le passage des véhicules, tout comme l'inclusion des personnes à mobilité réduite. Un traitement de sol différencié sera opéré pour les axes principaux, les axes secondaires, ainsi que les petites allées, avec un objectif général d'enherbement.

CONSERVER UN TERRAIN GÉNÉRAL DE PLEINE TERRE POUR PRÉVENIR L'IMPERMÉABILISATION DES SOLS



Les terrains généraux, ou terrains communs, sont des espaces obligatoires au sein des cimetières pour inhumer dans la dignité les défunts dépourvus de ressources ou isolés, ainsi que tout défunt souhaitant une sépulture individuelle, gratuite, pour une durée de 5 ans non-renouvelable.

La Ville de Lyon s'engage à conserver les terrains généraux en pleine terre et à ne pas déployer davantage de terrains généraux accueillant des caveaux et des monuments, afin de préserver l'imperméabilisation des sols. Ceci pour favoriser toujours plus la biodiversité et de réduire les ruissellements en permettant l'écoulement et l'infiltration naturelle des eaux de pluie.

Conserver un terrain général de pleine terre dans chacun des cimetières lyonnais permettra de proposer des zones naturelles et de créer de nouveaux îlots de verdure dans les cimetières.



4. COMMUNIQUER SUR LE SERVICE PUBLIC FUNÉRAIRE ET LES CIMETIÈRES LYONNAIS

4.1 METTRE EN PERSPECTIVE LA DIMENSION STRATÉGIQUE ET POLITIQUE DU FUNÉRAIRE

PORTER UNE PAROLE POLITIQUE SUR LE FUNÉRAIRE

Souvent discret dans le panorama des politiques publiques locales, le service public funéraire mériterait sans nul doute d'être revalorisé, y compris auprès des décideurs politiques. Il embrasse des enjeux sociaux, économiques, écologiques, mémoriels, patrimoniaux, philosophiques, ethnologiques, religieux ou spirituels qui en font un objet complexe, reflet d'une organisation sociale et d'une époque.

La Ville de Lyon a décidé de mieux considérer cette politique publique en créant sous ce mandat une délégation d'adjoint au maire, la délégation à la politique funéraire, de manière à affirmer une stratégie globale de la collectivité sur ce champ d'action, qui soit conduite à plusieurs niveaux à travers la direction communale des cimetières ainsi que les pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise. Cet engagement se traduit aussi par l'élaboration formelle d'un document-cadre d'orientations politiques : la politique funéraire de la Ville de Lyon (2023-2026).

FAVORISER LA MISE EN RÉSEAU ET LE PARTAGE D'EXPÉRIENCES

La promotion de la politique funéraire passe aussi pour la Ville de Lyon par une mise en réseau avec d'autres collectivités à l'échelle nationale, à travers l'Union des pôles funéraires publics (UPFP). L'Union des pôles funéraires publics est une fédération qui regroupe les opérateurs exerçant dans le champ concurrentiel du service extérieur des pompes funèbres, sous les formes juridiques de régie, société d'économie mixte, société publique locale ; les opérateurs publics à qui est dévolue la gestion d'un crématorium ; les collectivités dans le cadre de la gestion de leurs cimetières.

La Ville de Lyon se rapprochera du Conseil national des opérations funéraires (CNOF) qui remplit un rôle de conseil des pouvoirs publics pour l'élaboration de la réglementation funéraire et est consulté pour avis sur les projets de textes relatifs à la législation et à la réglementation dans ce domaine. Ce Conseil est composé de représentants des communes et de leurs groupements, des régies municipales, des différentes catégories d'entreprises de pompes funèbres ainsi que des organisations syndicales de salariés et des associations de consommateurs.

4.2 VALORISER UN PATRIMOINE REMARQUABLE

MIEUX S'APPROPRIER LES CIMETIÈRES LYONNAIS À L'ÉCOUTE DES USAGERS

De par leur caractère mémoriel, patrimonial et naturel, les cimetières Lyonnais sont l'occasion tantôt de découvrir l'histoire de notre ville, tantôt de se promener au calme dans un espace naturel préservé. En cela, les cimetières lyonnais dépassent souvent leur seule fonction de recueillement auprès des personnes disparues et se découvrent aussi comme un lieu de passage.

La Ville de Lyon propose sous ce mandat de lancer une démarche « à votre écoute » dans les cimetières lyonnais, de manière à capter la parole des habitantes et habitants, des visiteuses et visiteurs, pour mieux comprendre les usages et les représentations qu'ils se font des cimetières et comment ils aimeraient les voir évoluer.

Toujours retranché derrière ses murs et grilles, le cimetière lyonnais pourrait s'ouvrir davantage sur la ville, à l'écoute des usagers, en faisant évoluer au besoin son règlement intérieur, ses usages, pour articuler intelligemment le nécessaire respect des morts et les aspirations des vivants.

INVENTORIER LE PATRIMOINE REMARQUABLE DES CIMETIÈRES



La Ville de Lyon possède un patrimoine funéraire artistique remarquable qui mériterait d'être inventorié et restauré. Il s'agira de poursuivre sur ce mandat l'inventaire du patrimoine remarquable des cimetières lyonnais, tout en complétant les outils permettant l'organisation de visites patrimoniales.

La Ville dispose déjà d'un parcours virtuel interactif grâce au logiciel Artour pour les cimetières de Loyasse et de la Croix Rousse. Dans le cadre du Lyon BD Festival, la direction des cimetières a créé, en lien avec une association d'auteurs, une bande dessinée humoristique dédiée aux mystères de Loyasse.

SOUTENIR LES VISITES PATRIMONIALES AU SEIN DES CIMETIÈRES LYONNAIS

Ouvrir les cimetières aux visiteurs est l'occasion de raconter l'histoire locale, de mettre en lumière les personnalités, de présenter les savoir-faire liés à la pierre ou au métal, de découvrir l'art et le symbole funéraire et de sensibiliser à la biodiversité. Les cimetières sont des lieux patrimoniaux où se mêlent sculptures, gravures, styles architecturaux, statues. Ce sont aussi des espaces paysagers propices à l'observation de la faune et de la flore, grâce aux démarches de préservation de la biodiversité.

Chaque année au mois de mai, le Printemps des Cimetières, organisé avec la Fédération Régionale des Acteurs du Patrimoine d'Auvergne Rhône-Alpes, est l'occasion pour les lyonnaises et les lyonnais de redécouvrir leurs cimetières. Des visites guidées sont aussi organisées lors des Journées du Patrimoine, ou encore via les conseils de quartiers ou l'office de tourisme. L'objectif de la municipalité est de soutenir ces initiatives, tout en mettant à jour les documents de promotion afférents.

NUMÉRISER DES ARCHIVES FUNÉRAIRES ENFIN RESTAURÉES

La Ville de Lyon dispose de registres papiers qui consignent les funérailles intervenues dans les cimetières lyonnais depuis leur création. Ces registres sont un patrimoine important : ils retracent l'ensemble des convois funéraires du XXe siècle, les registres des soldats morts pour la France, l'historique des terrains, emplacement par emplacement. Ces archives sont régulièrement consultées par des chercheurs, universitaires, généalogistes.

Toujours utilisés par la direction des cimetières, ces registres papiers vont être numérisés pour faciliter leur utilisation, les recherches, mais aussi éviter un maximum les manipulations. Certains registres étant très endommagés, ils devront d'abord être restaurés pour permettre une numérisation optimale. La Ville de Lyon engage 150 000 euros pour leur restauration et leur numérisation sur ce mandat.

4.3 METTRE EN AVANT L'ENGAGEMENT DES PERSONNELS

RÉNOVER LES LOCAUX DE LA DIRECTION DES CIMETIÈRES AU BÉNÉFICE DES AGENTS ET DES USAGERS

La rénovation complète des locaux de la direction des cimetières, située au 177 avenue Berthelot, a été réalisée au début de ce mandat, pour un montant de 400 000 € inscrits à la programmation pluriannuelle d'investissements. Les familles disposent désormais d'un espace d'accueil de qualité pour l'achat de leurs concessions, tous comme les opérateurs funéraires pour réaliser leurs démarches administratives. Plus d'une vingtaine d'agents de la direction des cimetières bénéficient ainsi d'un environnement de travail amélioré. Une attention particulière sera également portée à la rénovation des locaux utilisés par les personnels techniques dans les cimetières.

METTRE EN AVANT LES PERSONNELS, LES COMPÉTENCES, LES MÉTIERS DU SERVICE PUBLIC FUNÉRAIRE



La crise sanitaire de la COVID a permis de mettre en lumière un certain nombre de métiers du service public fortement mobilisés auprès des populations pendant l'épidémie. Paradoxalement, les métiers du funéraire, plus que jamais mobilisés, n'ont guère été considérés, malgré une activité alors très importante, un contexte anxieux, des protocoles spécifiques et un impératif sanitaire. D'une manière générale, les métiers du funéraire sont souvent largement ignorés du grand public.

La Ville de Lyon s'efforcera de mettre en avant les métiers du funéraire sous ce mandat, à la direction des cimetières comme dans le secteur des pompes funèbres publiques dans lequel elle s'investit à travers le syndicat intercommunal des PFIAL. Ceci pour saluer et considérer des personnels engagés mais aussi pour faciliter le recrutement de personnes compétentes et qualifiées.

De l'agent d'état civil au gardien de cimetières, du métier de conseiller funéraire à celui de jardinier municipal, du porteur de cercueil au fossoyeur*, ces métiers constituent les maillons de la grande chaîne du service public funéraire et contribuent au bon accueil des familles comme à la dignité des défunts.

GLOSSAIRE

Carré confessionnel : Lieu délimité dans un cimetière réservé aux tombes des personnes d'une même croyance ou d'une même religion.

Carré naturel ou écologique : Parcelles végétalisées, sans caveau, pierre tombale ou soins au formol (uniquement en cas d'absolue nécessité).
Les cercueils et les urnes cinéraires utilisés dans ces carrés sont en bois non traité et les vernis certifiés sans solvant.
Ces carrés naturels favorisent la biodiversité et participent à la renaturation des espaces.

Cave-urne : Petit caveau situé dans un cimetière et destiné à accueillir et conserver une ou plusieurs urnes funéraires. Ses dimensions sont inférieures à celles d'une tombe classique.

Columbarium : Mobilier composé de cases et contenant des urnes cinéraires renfermant les cendres des défunts, après crémation.

Une case contient une ou plusieurs urnes. Les cases sont habituellement composées de granit et leur porte arbore une plaque avec les noms, prénoms, année de naissance et de décès du défunt.

Crématorium : Bâtiment / lieu servant à la crémation des défunts.

Équarrissage : Traitement des cadavres d'animaux non utilisés en boucherie pour en tirer la peau, les os, les graisses, etc. et les transformer en aliments pour le bétail, en engrais et en graisses industrielles pour la savonnerie.

Fossoyeur : Personne qui creuse les fosses dans un cimetière.

Ossuaire : Lieu dans lequel on dépose les ossements des défunts.

La fonction de l'ossuaire est d'accueillir les ossements des personnes disparues dont la concession funéraire a expiré. C'est un lieu symbolique important, de souvenir et de respect. Il permet la continuité du souvenir, dans le cadre de la reprise de concessions.

Personne dépourvue de ressources : Pour les personnes et familles dépourvues de moyens financiers suffisants, les frais d'obsèques sont pris en charge par la commune du lieu du décès (obligation faite par le Code général des collectivités territoriales). À ce titre, il revient à la commune de prendre en totalité les frais engendrés par les funérailles.

Personne isolée : Personne pour laquelle aucun héritier (ascendant ou descendant du défunt) n'a pu être identifié.

Puit de dispersion : Équipement permettant la dispersion des cendres des corps ayant fait l'objet d'une crémation.

Reliquaire : Le reliquaire est une boîte permettant de recevoir les ossements d'une personne décédée d'il y a au moins 5 ans (procédure de réduction de corps).

Reprise administrative : Il s'agit de la procédure de reprise d'une concession funéraire parvenue à échéance et non renouvelée dans le délai de deux ans ou au terme d'une procédure de constatation d'état d'abandon.
Les restes exhumés sont soit regroupés dans une boîte à ossements et placés dans l'ossuaire communal, soit font l'objet d'une crémation via l'utilisation d'un four à reliquaires.

Salon funéraire : Connue aussi sous le nom de funérarium, la chambre ou salon funéraire constitue le dernier lieu de repos du défunt avant son inhumation ou sa crémation. C'est là que le corps sera préparé pour les obsèques afin de le rendre plus présentable. Tous les soins post-mortem y seront réalisés. La mise en cercueil aura également lieu dans cet endroit.

Service extérieur des pompes funèbres : D'après l'article L 2223-19 du Code général des collectivités territoriales, le service extérieur des pompes funèbres est une mission de service public comprenant :

1. Le transport des corps avant et après mise en bière ;
2. L'organisation des obsèques ;
3. Les soins de conservation ;
4. La fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
5. La gestion et l'utilisation des chambres funéraires ;
6. La fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
7. La fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.

Cette mission peut être assurée par les communes, directement ou par voie de gestion déléguée. Les communes ou leurs délégataires ne bénéficient d'aucun droit d'exclusivité pour l'exercice de cette mission. Elle peut être également assurée par toute autre entreprise ou association bénéficiaire de l'habilitation prévue à l'article L. 2223-23.

Urne cinéraire : Vase fermé en pierre, en bronze, en marbre, en albâtre, en céramique, en verre ou en matériaux biodégradables dans lequel sont conservées les cendres d'un défunt après sa crémation.

CIMETIÈRE DE LOYASSE ANCIEN - création en 1813 – 9.8 ha

43 rue Cardinal Gerlier - 69005 Lyon
04 78 25 28 51

CIMETIÈRE DE LOYASSE NOUVEAU - création en 1853 – 2.44 ha

46 rue Cardinal Gerlier - 69005 Lyon
04 78 25 28 51

CIMETIÈRE DE LA GUILLOTIÈRE ANCIEN - création en 1822 – 5.21 ha

92 boulevard des Tchécoslovaques - 69007 Lyon
04 78 61 70 48

CIMETIÈRE DE LA GUILLOTIÈRE NOUVEAU - création en 1859 – 16.72 ha

228 avenue Berthelot - 69008 Lyon
04 78 00 77 11

CIMETIÈRE DE LA CROIX-ROUSSE ANCIEN - création en 1823 – 2.51 ha

91 rue Philippe de Lassalle - 69004 Lyon
04 78 29 86 65

CIMETIÈRE DE LA CROIX-ROUSSE NOUVEAU - création en 1859 – 5.73 ha

63 rue Philippe de Lassalle - 69004 Lyon
04 78 29 86 65

CIMETIÈRE ISRAËLITE DE LA MOUCHE - création en 1795 - 0.7 ha

11 rue Abraham Bloch - 69007 Lyon

CIMETIÈRE SAINT-RAMBERT - rattaché à Lyon en 1663 - 0.97ha

Montée des Balmes - 69009 Lyon
04 78 83 88 71

CRÉMATORIUM DE LYON

17 Rue Pierre Delore - 69008 Lyon

CHAMBRE FUNÉRAIRE DE LYON

177 Av. Berthelot - 69007 Lyon

LA DIRECTION DES CIMETIÈRES DE LA VILLE DE LYON

177 Av. Berthelot - 69007 Lyon

